

# E FOOT 38



## Procès Verbal N° 436



### SAISON 2018-2019



*Journal officiel  
du District de l'Isère de Football*



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMISSION D'APPEL .....</b>	<b>7</b>
<b>COMMISSION DES ARBITRES .....</b>	<b>7</b>
<b>COMMISSION F.M.I. ....</b>	<b>10</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .....</b>	<b>13</b>
<b>COMMISSION FEMININES .....</b>	<b>13</b>
<b>COMMISSION FOOT ENTREPRISE .....</b>	<b>15</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>17</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS .....</b>	<b>18</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE ET COUPES .....</b>	<b>21</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS .....</b>	<b>22</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE .....</b>	<b>23</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE  
SECRETARIAT  
TRESORIER  
APPEL  
ARBITRES  
DISCIPLINE  
TERRAINS  
FEMININES  
ENTREPRISES-FUTSAL  
REGLEMENTS  
SPORTIVE  
STATUT DE L'ARBITRAGE  
TECHNIQUE

04 76 26 87 70  
04 76 26 82 90  
04 76 26 82 92  
04 76 26 87 72  
04 76 26 82 94  
04 76 26 82 97  
04 76 26 82 95  
04 76 26 87 73  
04 76 26 87 74  
04 76 26 82 96  
04 76 26 87 71  
04 76 26 87 75  
04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**  
Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

**CAEC**  
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES  
04 76 72 33 88  
[caec-chauffage-climatisation.com](http://caec-chauffage-climatisation.com)



bonne impression  
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**  
BUSINESS



**Banque Alimentaire**  
de l'Isère

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 7 MAI 2019

## Vœux et questions des clubs

**L'Assemblée Générale d'Été du District aura lieu le 21 juin 2019.**

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **10 mai au plus tard**.

### COMMUNIQUE AUX CLUBS

**Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.**

**Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.**

### CAISSE DE PEREQUATION

**ATTENTION :** Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.

### BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.**

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère. Date butoir dernier jour de la formation.**

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants)  - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre  Frais pédagogiques 90 €  IR2F en charge de la gestion administrative  Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE  2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ  1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE  2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE  2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			



## TRESORERIE LIGUE

Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE  
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON  
553399 AS DE CREMIEU

582776 FOOTBALL CLUB AGNIN  
615032 LES METROPOLITAINS

## TRESORERIE DISTRICT RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
663904 ASS INTER ENTR DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
611693 ENERGIE SPORT

#### FORFAIT GENERAL SENIORS – U19

**Du 24 au 29 Avril 2019**

**Amende 90 €**

LA COTE ST ANDRE	D4
DOLOMIEU	D5
CROLLES	U19

#### FORFAIT GENERAL U17- U15

**Du 28 Avril au 1° Mai 2019**

**Amende 68 €**

O. VILLEFONTAINE	U17
CREYS MORESTEL	U15
VEZERONCE HUERT 2	U15D3

#### FORFAIT GENERAL FOOT A8

**Du 30 Avril 2019**

**Amende 44 €**

O. VILLEFONTAINE	U18FA8
------------------	--------

#### FORFAIT JOURNEE

**Du 20 Avril 2019**

**Amende 32 €**

PONT DE CLAIX	U15A8
---------------	-------

**FORFAIT JOURNEE**
**Du 27 au 28 Avril 2019**
**Amende 32 €**

SUSVILLE MATHEYSINE	D6
BOSS	D6
ST JOSEPH DE RIVIERE	FEMA8D2
DEUX ROCHERS	FEMA8D2
GRESIVAUDAN	U19D2
CREYS MORESTEL	U17D1
REVENTIN	U17D3
ST MAURICE L'EXIL	U17D3
CREYS MORESTEL	U15D3
SASSENAGE	U13D3
O. NORD DAUPHINE	U13D3
DOMENE	U13D4
VALONDRAS	U13D4
VALLEE DE L'HEN	U13D4

**FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES**
**Du 28 Avril 2019**
**Amende 228 €**

CLAIX	FEMA11D1
-------	----------

**FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES**
**Du 29 Avril au 5 Mai 2019**
**Amende 228 €**

RUY MONTCEAU	FEMA8D1
CHIRENS	FEMA8D2
CESSIEU	FEMA8D2
FUTSAL PICASSO	FUTD1
PAYS VOIRONNAIS FUT	FUTD1

**FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES JEUNES**
**Du 4 au 5 Mai 2019**
**Amende 124 €**

CHARVIEU	FEMU18F
ARTAS CHARANTONNAY	U17D2
NIVOLAS	U17D3
LA MURETTE	U15D1
G. SUD DAUPHINE	U15D3
VEZERONCE HUERT	U15D3
CREYS MORESTEL	U15D3
DOMARIN	U13D2
ST GEOIRE EN VALDAINE	U13D4
CESSIEU	U13D4

**NON SAISIE DE RESULTAS SUR FOOTCLUBS**
**Du 27 au 28 Avril 2019**
**Amende 11 €**

RIVES	U13D3
ABBAYE	U13D2
TOUR ST CLAIR	U13D1

**NON SAISIE DE RESULTAS SUR FOOTCLUBS**
**Du 29 Avril au 5 Mai 2019**
**Amende 11 €**

JARRIE CHAMP	SA8ENTD1
NOTRE DAME DE MESSAGE	U13D4
MISTRAL	U13D4

GRESIVAUDAN	U13D2
VALMONTAISE	FA8D1
PAYS VOIRONNAIS FUT	FUTD2
VIE ET PARTAGE	FUTD1
RACING CLUB ALPIN	FUTD1
O. VILLEFONTANE	U13D4
GRENOBLE SPORT ENT	EA11D1
EG2F	U18FA8D1

**FM NON TRANSMISE**
**Du 15 Avril 2019**
**Amende 75 €**

CD DE VARCES	ENTA11D1
--------------	----------

**FM NON TRANSMISE**
**Du 28 Avril 2019**
**Amende 75 €**

CVL 38	FEMA8D2
MANIVAL 3	U13D3
VILLENEUVE 1	U13D3
DOLOMIEU	U13D3
BOURGOIN 4	U13D3
RACHAIS 3	U13D4
GRESIVAUDAN 2	U13D4
QUATRE MONTAGNES	U13D4
CHABONS 2	U13D4
ENT. FOOT ETANGS	U13D4
NIVOLAS 2	U13D4
PAYS VOIRONNAIS 2	FUTD1

**FMI NON TRANSMISE**
**Du 27 Avril 2019**
**Amende 75 €**

BOURGOIN 3	CPU15A11R
------------	-----------

**FMI NON TRANSMISE**
**Du 4 au 5 Mai 2019**
**Amende 75 €**

MURETTE	U15D1
CESSIEU	D6

**NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE**
**4° Tour Challenge Festival Isère U13**
**Amende 25 €**

VILLENEUVE 2
VILLENEUVE 3
BAJATIERE
FONTAINE
RIVES
SEYSSINS 3
PIERRE CHATEL 1
PIERRE CHATEL 2
MONESTIER
BOURG D'OISANS
CVL 38 3
RUY MONTCEAU
DOLOMIEU 1
DOLOMIEU 2



## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:tresorier@isere.fff.fr">tresorier@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

**Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

## CORRESPONDANCES

### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE** : BENKIRAT A. – FC TOUR ST CLAIR – ECHINE A. – BENKIRAT A. – MEKKI H. – BARBIER K. – KOUBAA K. – PARVEDY T. – HAMILA S. – PUPINO N. – PLATEL Y. – BREZINS – CHAMMY B. – AINOUCHE M. – DESURMONT S. – FERKANE A. – BEDAR N. – FC PONT DE CLAIX – BREZINS – FIARD E.

**APPEL** : AS PONTCHARRA – TORTOSA L. – RUY MONTCEAU (2).

**REGLEMENTS** : AS PONTCHARRA – RIVES – ISLE D'ABEAU – CHAPUIS J. – LCA FOOT38 – AS GRESIVAUDAN – SEYSSINS.

# COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72

Mardi à partir de 16 H.

## REUNION DU MARDI 07/05/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, H. COBAN, J. M. KODJADJANIAN.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, G. BISERTA.

### APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 07/05/2019

#### RELEVÉ DE DECISION

**DOSSIER N°34 :** Appel du club de PONTCHARRA en date du **03/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 30/04/2019.

**Match :** PONTCHARRA / RUY-MONTCEAU du 21/04/2019.

**Sur la sanction suivante :** Pour l'équipe : Match perdu par pénalité pour non- respect des règlements.

**· La commission départementale d'appel :**

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 30/04/19.
- La commission donne match à rejouer à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **de PONTCHARRA**.

**La commission rappelle l'article 226 des règlements généraux de la FFF :** Par ailleurs, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre est donnée à rejouer par la commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

**ATTENTION :** le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO

# COMMISSION DES ARBITRES

## PERMANENCE DU MARDI 7 MAI 2019

**PRESIDENT :** METE Orhan.

**Secrétariat :** J. SABATINO.

**Présents :** A AMARI – J CHARLES – H. COBAN.

### Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

### Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, [rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage](#).

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)



## À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

### Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

### Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

### Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

## RAPPELS

**Observations obligatoires : les arbitres de catégorie AA , D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs des jeunes qui est Arnaud MAREY.**

**Consultations des désignations :** tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

**Indisponibilités : toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.**

**Procédure de remplacement :** lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

## RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernées par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

## COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

DISTRICT DU VAR : demande de transfert du dossier de Mr LASSOUAD Soffiene, transmis au responsable concerné.

PANATHON GRENOBLE ALPES : communiqué du règlement du concours sur appel à projet d'ordre caritatif.

**Commission de Discipline : fiche navette concernant un arbitre :**

Match VALONDRAS - AS GRESIVAUDAN, suspension de l'arbitre du match de 8 matchs fermes, prise d'effet le 06/05/2019. Transmis au responsable concerné.

**Commission Délégations :** transmission du rapport de Mr Moré Claude, concerne aussi l'arbitre du match, pris note, rejoins les motifs sur le courrier de l'arbitre, remerciements.

**COURRIERS CLUBS :**

LCA FOOT 38 : nous signale le forfait de l'équipe de l'O VILLEFONTAINE en catégorie U17, pris note.

CHATON FOOTBALLEURS ESTRABLIN : erratum sur l'équipe forfait en U17 P B c'est l'équipe de REVENTIN et non ESTRABLIN. Pris note.

US VAL D'AINAN : demande arbitre, match U15D3, ST GEOIRE EN VALDAINE – VINAY 2.

FC VALLEE BLEUE : problème de paiement avec l'arbitre, merci de nous transmettre tous les éléments : date, match, arbitre, pour transmission au responsable concerné pour suite à donner.

O CLUB D'EYBENS : absence arbitre du match U15 D3PC du 04/05/2019 OC EYBENS 4- FC ST MARTIN D'HERES, transmis au responsable concerné.

FC LA TOUR ST CLAIR : nous signale l'absence de l'arbitre du match FCTC – SEYSSINS en U19D1, c'est l'arbitre du match précédant en U17 qui a officié en U19, merci de faire le paiement de l'arbitre avec la caisse de péréquation, transmis au responsable concerné.

AS VEZERONCE HUERT : nous signale le forfait de leur équipe U15 B PF D3, on fait le nécessaire auprès du désignéur jeunes arbitres.

CEA GRENOBLE : demande de rendez-vous au président de la commission du Foot Entreprise avec un responsable de la CDA. Transmis pour suite à donner.

**COURRIERS ARBITRES :**

DE CARVALHO Georges : nous signale qu'il est arrivé 20 minutes avant son match pour cause de crevaison sur le trajet, se recoupe avec le rapport du délégué du match ci-dessus. Pris note.

GHRIEB Hakim : pris note de la démission de votre club d'appartenance, votre demande pour intégrer un autre club concerne la Commission du Statut de l'Arbitrage.

HADDAD Salem : problème de paiement suite au forfait du club de l'O. VILLEFONTAINE en U17, montant déplacement 44.23 € .Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



## COMMISSION F.M.I.

### REUNION COMMISSION DU 7 MAI 2019

**Président** : Mr MALLET

**Présents** : MM. BOULORD, GIROUD GARAMPON, MONTMAYEUR

#### IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en **cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

*Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette.  
Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant).*

#### COURRIER

Arbitres : BEN EL HADJ SALEM Zyed, SAINT FORT Robert, HAMILA Salem, FERNANDES Carlos

Club : PONT de CLAIX

#### FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

**RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté**

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

**Formalités d'après match :**

**Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction**

**Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant**



# COMMISSION DELEGATIONS

## REUNION DU MARDI 07 MAI 2019

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN      Portable : 06.33.54.57.25  
**MEMBRES** : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00  
 Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :  
**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

### Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

## RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Samedi 04 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 D2 Poule A	GRESIVAUDAN	SAINT MARTIN D'HERES	NAVARRO Sébastien	Frais au Club de Grésivaudan, Match à Saint Alban en Leysse
U17 D3 Poule A	GONCELIN	MANIVAL 3	REMLI Amar	Frais au Club de Manival
U15 D3 Poule D	VOREPPE	VINAY	CICERON Fabien	Frais au Club de Vinay

Dimanche 05 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D4 Poule E	TIGNIEU	REVENTIN 2	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation

## DESIGNATIONS :

Mercredi 08 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D3 Poule 4	VALONDRAS AS	U O Portugal SMH 2	REMLI AMAR	Caisse de Péréquation
U17 D1	EYBENS 2	BOURGOIN FC 2	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs



# L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 436

**JEUDI 9 MAI 2019**

Coupe U17 Michelet	ISLE D ABEAU	LA MURETTE	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
Coupe U17 Repêchage	ECBF	EYBENS 3	AVETTAND Julien	Frais aux 2 Clubs
Coupe U17 Repêchage	DOMARIN 2	ECHIROLLES 2	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Dubois	CROLLES	FC2A	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Dubois	BALMES NORD ISERE	DEUX ROCHERS	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Repêchage	COMMELLE	SAINT MAURICE L EXIL 2	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Repêchage	RACHAIS	BOURGOIN 3	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
U15 D2 Poule B	SASSENAGE	SEYSSINS 2	DURAND Nicolas	Frais au Club de Sassenage

## Samedi 11 Mai 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère U19	RIVES	LA MURETTE	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U19	MANIVAL	BOURGOIN 2	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
Coupe Repêchage U19	JARRIE CHAMP	NIVOLAS	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
Coupe Repêchage U19	MISTRAL	NIVOLAS 2	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs

## Dimanche 12 Mai 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D2 Poule A	GIERES US 2	TOUR ST CLAIR	REMLI AMAR	Caisse de Péréquation
Coupe Isère Marchiol	GRESIVAUDAN	ESTRABLIN	AHMED-HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Réserve	VOREPPE 2	ARTAS CHARANTONNAY 2	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Réserve	CREYS MORESTEL 2	ASIEG 2	BOULORD J Marc	Frais aux 2 Clubs
Challenge Dominguez	UO Portugal	FORMAFOOT	AVETTAND Julien	Frais aux 2 Clubs
Challenge Dominguez	MURETTE 2	NOYAREY	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
Challenge Gros Balthazard	VALONDRAS	O NORD DAUPHINE 2	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs
Challenge Gros Balthazard	REVENTIN	O LES AVENIERES	BOUZIT Nassim	Frais aux 2 Clubs
Coupe ISERE FEM M.BERT	CLAIX F	VOIRON MOIRANS	HUGOT DANIEL	Frais aux 2 Clubs

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## RÉUNION COMMISSION DU 07 MAI 2019

**Président** M. MALLET

**Présents** : MM. GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

### COURRIER

Club de CORBELIN

### CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F. La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

### DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### Listes non reçues

Ascol; Bizones; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

**Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.**

### RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 435 est sur le site. Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

### BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 436 sur le site du District de l'Isère Football

# COMMISSION FEMININES

## RÉUNION DU MARDI 07 / 05 / 2019

**Président** : Jacques Issartel

**Présent** : Thierry Truwant

Boîte mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

**COURRIERS** : VEZERONCE HUERT, NORD DAUPHINE, F F F, IZEAUX, CHIRENS, VALMONTAISE, E G 2 F, SUD ISERE, BREZINS, G A P S, GRESIVAUDAN

### RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boîte mail de la commission féminine  
**Et non la sportive**



LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

## INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 20 JUIN (dans le cadre de la plénière)

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général.

## COMMISSION PLENIERE

La commission plénière aura lieu le jeudi 20 juin à 19 h 15, au District. Présence obligatoire

## COMMISSION FEMININE ELARGIE

Prochaine réunion le 13 mai au District à 19 H

## COUPE DE L'AMITIE / ISERE A 8

½ Finale le 12 mai

ISERE

VAREZE / CVL38

COUPE U18 F

½ Finale le 11 Mai à VOIRON

LCA FOOT / SUD ISERE 14H30

VEZERONCE HUERT / GF38 3 16H

FORMAFOOT B.V / LA SURE

## AMITIE

VALMONTAISE 2 / VALLEE DU GUIERS 2

DOMENE / COLLINES



Le Président J. Issartel  
06 34 87 23 55

# COMMISSION FOOT ENTREPRISE

## REUNION DU MARDI 07 MAI 2019

**Présents** : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

### CORRESPONDANCE

**Courriel Commission Foot Entreprise** :

[foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**203. ASPTT 2 ST** : noté (inversion terrain). Accords.

**204. St-Martin d'Uriage vs Eybens** : noté (report match).  
Accords (13-16/05/2019).

**205. CEA 2 Grenoble** : noté (rdv).

**206. Fontaine les Iles vs Umicore** : noté (report match).  
Accords.

**207. CEA 1 ST vs CEA 2 Grenoble** : noté (modification terrain).

### DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - Rappel

**Pour bénéficiaire de la dotation FFF (500 € d'équipements)** : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

### NOTE A TOUS LES CLUBS - Rappels

**Terrain** : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

**Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45** : extinction des lumières terrains. **22h00** : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

**Arbitre** : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné et Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

**Règlements** : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter **Mr Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

**Licences** : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

**Saisie des résultats** : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir impérativement « **match non joué** ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Dirigeants vous contacter pour programmer matches en retard et

proposer une date à la CFE pour étude et validation.

**Trésorerie** : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

**Correspondants équipe** : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site :

<https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

### COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – 1/2 Finale

*Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**IDF2. Deux Rochers 1 – USVO Grenoble.**

Lundi 13/05/2019.

### COUPE DE L'ISERE, REPECHAGE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – Finale

*Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**SAINT-MARTIN D'HERES – VALLEE DE LA GRESSE.**

Vendredi 17/05/2019, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

### COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – Finale

*Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**BELLEDONNE – GSE.**

Vendredi 17/05/2019, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

### COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – Finale

*Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**DEUX ROCHERS 1 ou USVO GRENOBLE – VILLE-NEUVE.**

Vendredi 24/05/2019, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

### COUPE DE L'ISERE RENE LAFFOND, REPECHAGE ENTREPRISE A 11 – Finale

*Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**AIR LIQUIDE – CD VARCES.**

Vendredi 24/05/2019, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.



## CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### RJ16. CEA 2 Grenoble – GSE.

Lundi 13/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### AJ18. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 13/05/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

**Exempts (13/05/2019) : ASPTT 1 La Poste, ASPTT 3 Sifac, Belledonne, CD Varcès et CEA 1 ST.**

### J17. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

### J17. GSE – CD Varcès.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

### J17. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.

Lundi 20/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### J17. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

**Exempt (20/05/2019) : CEA 2 Grenoble.**

### Rectificatif (terrain), RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Mercredi 22/05/2019, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

### RJ15. GSE – Air Liquide.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

### J18. CD Varcès – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

### J18. ASPTT 1 La Poste – Belledonne.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### J18. CEA 2 Grenoble – CEA 1 ST.

Lundi 27/05/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.

**Exempt (27/05/2019) : ASPTT 2 ST.**

### RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 03/06/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

## CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Matches en retard : Dirigeants vous contacter** pour jouer match en retard (semaine du 13-16/05/2019), et informer la CFE. Contacter les membres de la CFE si nécessité demi-terrain ville de Grenoble (13, 15 ou 16/05/2019). Rappel matches en retard (si résultats non parvenus, à transmettre) :

J06. USVO Grenoble – Jarrie-Champ 1.

J06. Villeneuve – Métropolitains 1.

J10. Villeneuve – Deux Rochers 1.

J10. Métropolitains 1 – USVO Grenoble.

J12. Métropolitains 1 – Deux Rochers 1.

J13. St-Martin d'Uriage – Deux Rochers 2.

J15. St-Martin d'Uriage – Eybens.

### Matches à jouer semaine du 13/05/2019 au 16/05/2019

La CFE souhaiterait qu'en priorité soient joués les matches suivants (si non déjà joués) :

**J06. USVO Grenoble – Jarrie-Champ 1** (Rappel : Deux Rochers 1 vs USVO Grenoble en coupe).

### J06. Villeneuve – Métropolitains 1.

J13. St-Martin d'Uriage – Deux Rochers 2

(ou J15. St-Martin d'Uriage – Eybens).

### Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au 23/05/2019

J17. Deux Rochers 2 – St-Martin d'Hères.

J17. Deux Rochers 1 – USVO Grenoble.

J17. Métropolitains 1 – Eybens.

J17. St-Martin d'Uriage – Jarrie-Champ 1.

### J18. USVO Grenoble – Eybens.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

### Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au 30/05/2019

J18. Villeneuve – St-Martin d'Uriage.

J18. Jarrie-Champ 1 – Deux Rochers 1.

J18. St-Martin d'Hères – Métropolitains 1.

## CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Matches en retard : Dirigeants vous contacter** pour jouer match en retard (semaine du 13-16/05/2019), et informer la CFE. Contacter les membres de la CFE si nécessité demi-terrain ville de Grenoble (13, 15 ou 16/05/2019). Rappel matches en retard (si résultats non parvenus, à transmettre) :

J01. Vallée de la Gresse – Umicore.

J01. Jarrie-Champ 2 – Virieu.

J02. Umicore – Jarrie Champ 2.

J04. Touvet-Terrasse 1 – Vallée de la Gresse.

J09. Virieu – Umicore.

J10. Touvet-Terrasse 1 – Fasson.

J10. Virieu – Jarrie-Champ 2.

J12. Touvet-Terrasse 2 – Jarrie-Champ 2.

J13. Fasson – Touvet-Terrasse 2.

J13. St-Paul-de-Varcès – Umicore.

J14. Fontaine Les Iles – Touvet-Terrasse 2.

J14. Virieu – Fasson.

J15. Touvet-Terrasse 2 – Virieu.

J16. Fontaine Les Iles – Umicore.

**Matches à jouer semaine du 13/05/2019 au 16/05/2019**

La CFE souhaiterait qu'en priorité soient joués les matches suivants (si non déjà joués) :

**J01. Jarrie-Champ 2 – Virieu. (et/ou J10. Virieu – Jarrie-Champ 2).**

**J13. Fasson – Touvet-Terrasse 2.**

J04. Touvet-Terrasse 1 – Vallée de la Gresse.

J13. St-Paul-de-Varces – Umicore (ou J16. Fontaine Les Iles – Umicore).

**J17. Umicore – Touvet-Terrasse2.**

Lundi 20/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au 23/05/2019**

**J17. Touvet-Terrasse1– Jarrie-Champ 2.**

J17. Virieu – Fontaine Les Iles.

J17. St-Paul-de-Varces – Vallée de la Gresse.

J17. Exempt : Fasson.

**J18. Umicore – Virieu.**

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au 30/05/2019**

**J18. Touvet-Terrasse 2 – Touvet-Terrasse 1.**

**J18. Fontaine Les Iles – St-Paul-de-Varces.**

**J18. Fasson – Jarrie-Champ 2.**

**J18. Exempt : Vallée de la Gresse.**

## COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

### REUNION DU MARDI 7 MAI 2019

**Présents (e) :** LOUIS J. ; CARRETERO C.

**Excusée :** M.J MUFFAT-JOLY

**Adresse mail de la commission :** futsal@isere.fff.fr

**Coordonnées du Responsable Championnat Séniors :** CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

La Commission Futsal rappelle aux clubs  
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

**Courriers :**

RCA : Lu et noté.

JOGA : Lu et noté.

**INFOS :**

La réunion de fin de saison a laquelle tout les clubs futsal sont conviés afin de préparer au mieux la saison 2019/2020 (le désignateur des arbitres sera présent).

**L'Assemblée Générale d'Été du District aura lieu le vendredi 21 juin 2019.**

**La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).**

**Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.**

Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.

Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'heure de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.

NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.



## CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

18° Journée :

Nuxerete 2 / Pays Voironnais 3 : Le Samedi 18/05/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Crolles Fc 3 / OND 1 : Le Samedi 18/05/19 à 19h30 (Gymnase La Marelle, Crolles).

Exempt / Virieu 2.

Exempt / FO Rivois.

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

## Informations diverses :

### FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

**Certification Fédérale Futsal base** : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

# COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

## REUNION DU MARDI 7 MAI 2019

**Présent(e)s** : Mme BLANC, MM. BOULORD, REPELLIN, VITTONI

**Absents excusés** : MM. PINEAU, BONO, ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN,

### COURRIERS

**OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN** : La CR prend connaissance de votre courrier du 29 AVRIL concernant le non-renouvellement de la convention d'adhésion au GROUPEMENT SUD DAUPHINE.

**RIVES SP** – Votre mail du 3 mai 2019 : éducateur CFF3 – saison 2019-2020.

Vous avez le droit à une année de dérogation pour la saison 2019-2020 si votre équipe monte en D2 sous réserve que ce soit l'éducateur qui a fait monter l'équipe.

Vous aurez l'obligation d'un CFF3 pour la saison 2020-2021.

**ISLE D'ABEAU** - Nous avons pris note de votre tournoi en U15 pour le 22 et 23 Juin

**US VALMONTAISE** : Terrain impraticable de LA MOTTE D'AVEILLANS du dimanche 05/05/2019 :

Les rencontres :

VALMONTAISE / U.O.P. ST MARTIN D'HERES - FEMININES à 8 -D1 et

VALMONTAISE / LIERS - FEMININES à 8- D2 sont à jouer en fonction des dates définies par la Commission FEMININE.

**AS GRESIVAUDAN / US ABBAYE** : FEMININES U18 à 8 - D 1 - POULE A :

Le match est à rejouer à une date définie par la commission Féminine.

### DECISIONS

**N° 106 : BOURGOIN JALLIEU / VALLEE DE LA GRESSE – U15 A 11 - COUPE REPECHAGE – MATCH DU 27/04/2019.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE DE LA GRESSE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Sur la forme : Reserve irrecevable : mal libellée

Considérant ce qui suit :

**1ère partie :**

La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de BOURGOIN-JALLIEU évoluant en R1 et EN R2 POULE C

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 14 matchs, 1 joueur à 12 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

**2ème partie :**

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de BOURGOIN JALLIEU Evoluant en R1 et en R2 POULE C

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre LYON F C et LA MURETTE a eu lieu le 07/04/2019.

Sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

**Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°107 : ABBAYE 1 / SUD ISERE 1 - U 13 - D2 - POULE B – match du 27/04/2019**

La commission des règlements demandent aux deux clubs des explications sur le match arrêté.

Réponse attendue pour le 14 mai, délai de rigueur.

**N°108 - L.C.A. FOOT 38 1 / VEZERONCE 2 – SENIORS – D 4 – POULE C – MATCH DU 05/05/2019.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de L.C.A. FOOT 38 pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

**1ère partie :**

Considérant ce qui suit :

La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de VEZERONCE HUERT évoluant en D3, Poule C, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 16 matchs, 1 joueur à 14 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

**Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°109- SUSVILLE MATHEYSINE 1 – PONT DE CLAIX 2 - U15 à 8 – POULE A – MATCH DU 20/04/2019**

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

Le courrier de l'arbitre officielle de la rencontre

La feuille de match précisant l'absence de l'équipe de PONT DE CLAIX 2 à l'heure du coup d'envoi.

L'article 159 – Nombre minimum de joueurs des R.G. de la F.F.F.

« Un match de football à 11 ne peut seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas. »

**Par ce motif, la commission des règlements donne match perdu par pénalité au Club de PONT DE CLAIX 2 pour en reporter le bénéfice au club de SUSVILLE.**

PONT DE CLAIX 2 : (moins un (1) point, zéro (0)but)

SUSVILLE : (trois (3) points, trois (3) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*



## TRESORERIE LIGUE

**Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)**

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE  
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON  
553399 AS DE CREMIEU

582776 FOOTBALL CLUB AGNIN  
615032 LES METROPOLITAINS

## TRESORERIE DISTRICT

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018  
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

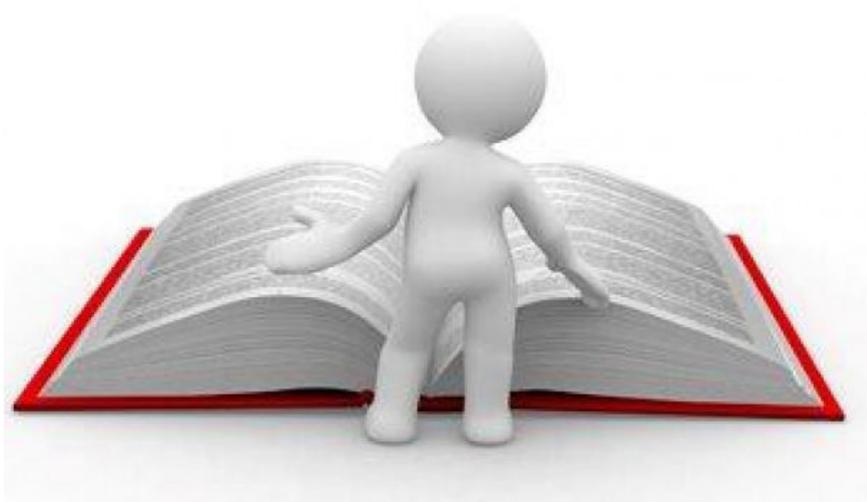
Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
663904 ASS INTER ENTR DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
611693 ENERGIE SPORT

PRESIDENT  
Jean Marc BOULORD  
06 31 65 96 77

SECRETAIRE  
BLANC Aline



# COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

## RÉUNION DU 7 MAI 2019

**Présents** : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / C. Maugiron / A. Remli  
**Excusé** : B. Buosi

**Adresse mail de la commission** : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

### U15 A 8

#### Poule A :

J1 : BOURG OISANS / GPT FURE ISERE 2 est reprogrammé au 11 mai 2019

PONT DE CLAIX 2 / JARRIE CHAMP 2 est reprogrammé au 11 mai 2019

IZEAUX / MOIRANS est reprogrammé au 11 mai 2019

**Tous les matchs non joués au 12 mai seront donnés perdus aux deux équipes. Ceci concerne la poule A.**

**COUPE ISERE** : Les quatre premiers de chaque poule joueront les ¼ de finale.

Les ¼ de finale se joueront le 18 mai et les ½ finale se joueront le 25 mai

Les matchs des ¼ de finale seront consultables sur le site mardi 14 mai au soir

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

### U15 A 11

**D3 : Poule F** : Forfait général VEZERONCE HUERT 2

**Poule G** : Forfait général CREYS MORESTEL 2

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

### SENIORS

Les rencontres suivantes sont remises au 12/05/2019 :

D4 poule A : St Martin d'Uriage – Susville Matheysine

D5 poule A : ES Pierre Chatel – St Martin d'Uriage

D6 poule A : Susville Matheysine – Froges

Les Co-Présidents  
L. Mazzoleni / F. Agaci

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

### PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 10 MAI 2019 AU DIMANCHE 12 MAI 2019

#### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 11 mai 2019

Match seniors Féminin R2  
GF38 3/CS AYZE à 19h00

#### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 11 mai 2019

Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Match U13 D3

AJAT VILLENEUVE 3/USVO 3 à 13h00

#### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOT- BALL (SYNTHE)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 FC2A 2 à 10h30

Plateau U10 FC2A à 10h30

Match U17 D3

FC2A 2/US JARRIE CHAMP à 14h00

#### STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHÉ- TIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 11 mai 2019

Match U13 D4

ASIEG/US ABBAYE 2 à 13h30

#### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10/U11 FC MISTRAL à 10h30

#### TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 AS BAJATIERE à 10h30

Plateau U11 AS BAJATIERE à 13h30

Match U13 D4

AS BAJATIERE/FC ST MARTIN D'HERES 6 à 15h00

#### STADE ARGOGUES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 11 mai 2019

Plateau U11 FC2A à 10h30

Match U13 D4

FC2A 3/FC ECHIROLLES 5 à 13h30

Match U13 D4

FC2A 2/AMC POISAT à 13h30

Match U13 D4

FC2A 2/VA FORMAFoot BIEVRE à 15h00

#### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10/U11 Filles GF38 à 10h30

Plateau U11 Filles GF38 à 10h30

Match U15 D2

ASIEG/USVO à 14h00

Match U17 D3

ASIEG/US GIERES à 16h00

#### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 US ABBAYE à 13h30

Match U15 D2

US ABBAYE/AC SEYSSINET à 15h00

#### STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 GF38 2 à 10h30

Plateau U10 GF38 à 10h30

Match U13 D4

GF38 4/OC EYBENS 7 à 13h30

Match U13 D2

GF38 3/FC SUD ISERE à 13h30

dimanche 12 mai 2019

Match U19 R2

GF38 2/L'ETRAT LA TOUR à 13h00

#### STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 11 mai 2019

Plateau U11 USVO à 10h30

Match U15 D3 SVO 2/US SASSENAGE 2 à 14h00

Match U17 D2

USVO/FC SEYSSINS à 16h00

# COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 7 MAI 2019

## INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

## Journée Nationale U7/U9 LE 25 MAI 2019 Répartition des clubs

Les fiches d'inscription sont sur le site rubrique « pratiques » « foot d'animation »

U6/U7	
Charvieu Chavagneux	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Commelle	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Jarrie	Toutes les équipes du secteur La Mûre (34) + GF38 (7), FC2A (5), 4 Montagnes (1), Echirolles (7), Abbaye (2), Villeneuve (4), Poisat (5), Fontaine (3), USVO (4)
Rachais	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (44) + St Martin d'Hères (7), Surieux (4), Eybens (8), Bajatière (2), Mistral (4), UOP (2)
Moirans	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (5 équipes) ; 2 Rochers (5) ; Sassenage (6), Seyssins (4), Seyssinet (6), ASIEG (2)

U8/U9	
Vallée du Guiers	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Faramans	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Seyssinet	Toutes les équipes du secteur La Mûre (42) + GF38 (12), FC2A (7), Abbaye (3), Echirolles (11), Seyssinet (7), USVO (5), 4 Montagnes (2), Fontaine (2)
Manival	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (52) + Eybens (8), St Martin d'Hères (8), UOP (1), Villeneuve (4), Poisat (3), Mistral (5), Bajatière (2), Surieux (5)
St Marcellin	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (4), 2 Rochers (10), Sassenage (7), ASIEG (3)



## INTERCLUBS U6 à U9

Samedi 11 Mai 2019

### Répartition des clubs

Club recevant	Club visiteur 1	Club visiteur 2	Club visiteur 3	Club visiteur 4
DOLOMIEU	LE BOUCHAGE	BOURGOIN JALLIEU	MEYRIE	
VEZERONCE	CHARVIEU	LAUZES	ASP BOURGOIN	
VALLEE DU GUIERS	ST GEOIRE EN VAL-DAINE	NIVOLAS	RUY MONTCEAU	BALMES N.I.
ISLE D'ABEAU	ACFC	VALLEE HIEN	TIGNIEU	VALLEE BLEUE
DOMARIN	ENT. FOOT ETANGS	CASSOLARD PASSA-GEOIS	SEREZIN DE LA TOUR	
VALONDRAS	CHABONS	ASCOL	CORBELIN	
ST ANDRE LE GAZ	OYEU	BATIE MONTGASCON	FCTC	
CESSIEU	CREYS MORESTEL	BOURBRE	ROCHETOIRIN	
UNIFOOT	OL.NORD DAUPHINE	ECBF	ESTRABLIN	
CVL 38	REVENTIN V.	OL. VILLEFONTAINE	ST MAURICE EXIL	E2S
VAREZE	FARAMANS	FORMAFOOT B.V	CHEYSSIEU	THODURE
LA COTE ST ANDRE	MOS 3R	COLLINES	BEAUVOIR	COMMELLE
BREZINS	BEAUREPAIRE	IZEAUX	LIERS	
LA BATIE DIVISIN	CHIRENS	ST JOSEPH DE RIVIERE	LCA FOOT 38	
RIVES	ST HILAIRE DE LA COTE	BEAUCROISSANT	2 ROCHERS	
CHATTE	ST SIMEON BRESSIEUX	VERSAU	RO-CLAIX	
VINAY	ST HILAIRE ROSIER	VOIRON MOIRANS	ST QUENTIN	
VOUREY	VOREPPE	ST MARCELLIN	CROSSEY	
TULLINS	LA MURETTE	MOIRANS	SASSENAGE	
ST CASSIEN	LA SURE	SEYSSINS		
ECHIROLLES	ST HILAIRE TOUVET	SUD ISERE	ST PAUL DE VARGES	
GF38	CROLLES	ST GEORGES COMMIERS		
CLAIX	LE VERSOUD	MISTRAL	FC2A	
PONT DE CLAIX	MARTINEROIS	POISAT	4 MONTAGNES	
SEYSSINET	BOURG D'OISANS	MANIVAL	UOP	
JARRIE CHAMP	ECHIROLLES SURIEUX	AS GRESIVAUDAN		
VALLEE DE LA GRESSE	GIERES	FONTAINE	VALMONTAISE	
ASIEG	PIERRE CHATEL	DOMENE	ABBAYE	
EYBENS	ST MARTIN D'URIAGE	NOTRE DAME MESSAGE	BAJATIERE	
TENCIN/GONCELIN	VILLENEUVE	FROGES	TOUVET TERRASSE	CHAMPAGNEUX
USVO	MONESTIER	PAYS ALLEVARD	BELLEDONNE GRES.	

## DETECTION U13

**Liste des joueurs retenus  
pour le prochain rassemblement départemental :  
MERCREDI 22 MAI 2019,  
Rdv 13H45 au stade Le Mollard,  
Route du Rivier 38140 APPRIEU.**

NOM	PRENOM	CLUB
PATRIA	Erwan	Grenoble F.38
POURCHIER	Esteban	Grenoble F.38
MEDROUB	Abdel Heidi	Grenoble F.38
ALLEGRET	Manny	Grenoble F.38
BEN AICHA	Najmi	Grenoble F.38
SAHIN	Adnan Can	Grenoble F.38
HALLAK	Rayan	Es Manival
RANDRIANASOLO	Mandresy	Fc Varese
CHAUVIN	Calvin	Fc Bourgoin J.
KINKELA	Emmanuel	Oc Eybens
MPLUTU	Prince	Seyssins
LACOTTE	Mathis	Isle d'Abeau
RICHARD	Mathisse	Ac Seyssinet
MAKENDELUA	Emmanuel	Ac Seyssinet
YANSANE	Jallaldine	Ac Seyssinet
GULTEKIN	Eren	Fc Mistral
GONCALVES	Diego	Es Rachais
NKWENTI	Randy Fru	Es Rachais
BARRALMARTIN	Noe	Fc Bourgoin J.
SCORDO	Yohan	Fc Bourgoin J.
LEVRAT	Mathis	Fc Bourgoin J.
COSTEPLANE	Bastien	Fc Bourgoin J.
DUHEM	Mathéo	Fc Bourgoin J.
BROIZAT	Yanis	OND
CALTAGIRONE	Eros	Grenoble F.38
FRAISSE	Noah	Grenoble F.38
CHALJUB CHAR	Jules	Grenoble F.38
JUHEL	Lino	Us La Murette
GASTALDIN	Calvin	Us La Murette
GLENAT	Alexis	Us La Murette
SAMUELBUKA	Lekila	Isle d'Abeau
BOBAN	Lorenzo	Tour St Clair
BELKHEIR	Chaouki	Seyssins
ELARIEK	Fares	USVO
ALI	Saidine	USVO

***Pour Information :** les 12 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 24 au 26 avril à Voiron.*

## DETECTION U14

Prochain Rassemblement le **MERCREDI 5 JUIN 2019**,  
Rdv 13H40 au Stade Plan Menu Est à Coublevie

NOM	PRENOM	CLUB
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
MRAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
KELLOUA	Sami	F Côte St André
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
GLENAT	Evan	US Murette
GHADJATI	Matys	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
MANNONE	Tom	FC Seyssins
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine
HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
ROY	Clement	ES Manival
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

<b>BLILI</b>	Yacine	US Murette
<b>BUFFAT</b>	Marceau	G.Sud Dauphine
<b>BESSON</b>	Loan	AL St Maurice Exil

**Pour Information** : les 10 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 22 au 24 avril à Voiron.

## BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note** : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

### TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants)  - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre  Frais pédagogiques 90 €  IR2F en charge de la gestion administrative  Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
<b>NOUVEAUTE</b>	DISPOSITIF INCHANGÉ	<b>NOUVEAUTE</b>	<b>NOUVEAUTE</b>
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
<b>ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)</b>			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.  
Date butoir dernier jour de la formation.**